

▶▶▶ SE SAISIR DES DROITS CULTURELS POUR FAIRE AVANCER L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS LA CULTURE

NOTE D'ANALYSE

REDACTION : CECILE BONTHONNEAU, PLUSEGALES POUR OPALE/CRDLA CULTURE



Il n'existe que peu de croisements entre les études de genre et la réflexion sur les droits culturels. Pourtant au-delà du constat des inégalités et des chiffres, les droits culturels nous invitent à regarder sous un autre angle les mécanismes qui font obstacle à la participation sereine, pleine et entière des femmes à la vie culturelle.

- ▶ Penser la diversité culturelle et la diversité des genres
- ▶ Combattre l'illusion de neutralité
- ▶ Participer à la vie culturelle : un levier de transformation au bénéfice de l'égalité femmes-hommes.
- ▶ Violences de genre et violation des droits culturels
- ▶ Choisir ses références culturelles : une clé d'émancipation pour les femmes
- ▶ L'observation partagée comme garantie d'effectivité des droits culturels et de l'égalité



▷ EGALITE FEMMES-HOMMES ET DROITS CULTURELS : UNE CONVERGENCE FECONDE

Deux publications de nature différente ont ouvert des chantiers devenus majeurs au cours de ces dix dernières années : la déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007 et le rapport Reine Prat¹ en 2006 puis 2009. L'une et l'autre sont apparues comme des réflexions essentielles pour penser les tensions qui traversent le secteur culturel.

Pour nombre d'actrices et d'acteurs culturels en France, la découverte des droits culturels dans le sillage tracé par Christelle Blouët² et Patrice Meyer-Bisch³, puis Jean-Michel Lucas et Aline Rossard, ou encore d'organisations professionnelles et réseaux tels que l'Ufisc et la Cofac, s'est présentée comme une véritable respiration. En proposant une autre conception de la culture, de son sens et des exigences de partage, les droits culturels offrent les outils pour comprendre l'épuisement des catégories traditionnelles de l'action culturelle et renouveler les pratiques de nombre d'associations, de structures ou de collectifs qui tentent de sortir d'un modèle vertical centré sur l'œuvre et l'artiste⁴.

Le rapport de Reine Prat a quant à lui pour la première fois pris la mesure et donné à penser l'ampleur des inégalités femmes hommes dans le secteur du spectacle vivant. Cette publication, qui s'inscrivait dans la continuité de travaux sur le genre en musique (Ravet, Buscatto...), dans la danse (Sorignet...) ou encore la littérature jeunesse (Brugeilles, Cromer et Cromer...), a permis l'émergence d'un sujet qui n'avait jusqu'alors aucun droit de cité dans les milieux professionnels. De nombreux travaux quantitatifs et qualitatifs sont depuis venus enrichir la réflexion, explorant la manière dont les normes de genre et rapports de domination entre hommes et femmes impactent le secteur culturel en tant que marché de l'emploi mais aussi en tant qu'espace de production et de circulation d'œuvres et de représentations.

Pourtant, les liens entre ces deux démarches sont peu présents dans les nombreuses contributions qui nourrissent la réflexion sur les droits culturels. Et vice versa.

Le concept sociologique de genre qui évolue et s'enrichit au fil des recherches est un outil critique qui permet d'analyser et de comprendre comment une société donnée attribue aux individus masculins et féminins des valeurs, des rôles, des comportements déterminés et différenciés⁵. Il permet de penser le genre en tant que construit social et culturel. Le premier bénéfice de ce concept issu des mouvements du féminisme et de la sociologie est de questionner ce fait culturel, variable dans le temps et dans l'espace, distinct des données du sexe biologique. Au fil des recherches, s'élabore une vision dynamique de la bipartition des genres et de son impact dans la trajectoire et le vécu des personnes.

Si la réflexion sur les droits culturels fait spontanément écho dans le débat français à certaines assignations de génération, de classe, de races ou de territoires, les exclusions et les violences de genre sont rarement nommées, dans la littérature nationale en tout cas. Pourtant, il apparaît que les droits culturels sont particulièrement féconds pour penser et lutter contre les inégalités de genre. Les droits culturels peuvent être un point d'appui pour penser le genre et faire avancer l'égalité entre femmes et hommes dans la culture, et réciproquement.

¹ « Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation / Ministère de la culture et de la communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ; [établi par] Reine Prat
² Christelle Blouët, coordonnatrice du réseau Culture21 accompagne en France depuis 2012 de nombreux territoires (démarche *Paideia*) - Plus d'infos.

³ Patrice Meyer-Bisch est président de l'observatoire de la diversité des droits culturels à l'université de Fribourg, en suisse.

⁴ Voir à ce propos le rapport d'Opale, de Cécile Offroy et Réjane Sourisseau pour la Fondation Carasso - <https://www.opale.asso.fr/article712.html>

⁵ Pour plus d'infos sur le concept de genre : Site GenERe, Qu'est-ce que le genre ?

▷ PENSER LA DIVERSITE CULTURELLE ET LA DIVERSITE DES GENRES

La première étape du chemin qui conduit vers la formalisation et l'émergence dans le débat des droits culturels est **le concept de diversité culturelle posé par l'Unesco en 2001⁶** et repris dans la déclaration de Fribourg⁷ en 2007. Cette nouvelle approche de la culture fait écho aux enjeux de la biodiversité et de sauvegarde des écosystèmes. Il s'agit ici de penser la diversité culturelle à l'échelle de la planète comme agent de préservation de l'humanité, de sa dignité et de sa capacité de résilience. Du point de vue du droit international, l'enjeu est de garantir la paix à travers la protection des ressources et des personnes. La diversité culturelle peut alors être considérée comme une condition d'équilibre : la pluralité des récits et des points de vue qui doivent pouvoir trouver des espaces d'expression et de reconnaissance. L'entrée de la diversité culturelle a d'emblée le mérite de souligner l'urgence et l'impact de la culture au niveau des besoins humains, ce que nous avons parfois tendance à perdre de vue.

Cette conception de la diversité culturelle heurte assez frontalement la vision universaliste de la culture particulièrement prégnante dans l'histoire politique culturelle française. La culture, les œuvres dignes d'intérêt auraient une dimension universelle. Aux expert-e-s revient le pouvoir de choisir les œuvres et les artistes qui ont cette portée. L'ambition n'est pas d'encourager la diversité mais de faire vivre les œuvres dignes de l'être.

Il ne s'agit pas de donner à chacun-e la possibilité de participer et d'être reconnu-e mais à tous et toutes d'avoir accès à des objets culturels de valeur. S'il est vrai que de nombreuses expériences⁸ sont venues amender cette vision universaliste en France, le secteur reste marqué par cette approche descendante qui imprègne autant les institutions que les esprits. Le symptôme le plus parlant est sans doute qu'en dépit d'une grande ouverture autoproclamée, le manque de diversité dans tous les cercles de la culture est flagrant. Les femmes ne sont qu'une catégorie minorée parmi d'autres, par trop absentes des cercles de pouvoir et de reconnaissance.

Ce même décalage entre principe et réalité se retrouve lorsque la question de l'égalité entre femmes et hommes se pose au secteur culturel. L'idée ne pose pas de problème mais la réalité résiste. Une affaire de principe ? Pas si on s'en tient à la définition du conseil de l'Europe : « On entend par égalité, l'égalité de visibilité, d'autonomie, de responsabilité et de participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. » A l'aune de cette définition, nous en sommes loin. La multiplicité des points de vue de celles et ceux qui participent à la vie culturelle n'est pas orchestrée, pas plus en ce qui concerne la classe sociale, malgré le vœu de démocratisation maintes fois réitéré, que du point de vue du genre.

▷ COMBATTRE L'ILLUSION DE NEUTRALITE

Patrice Meyer-Bisch souligne la nécessité de « déconstruire les neutralités⁹ ». Neutralité républicaine de la politique culturelle ? Non, la politique culturelle procède de choix qui ne sont pas « neutres » et ne peuvent pas l'être. Le respect de la diversité culturelle nous rapproche non pas de la neutralité mais d'une notion d'harmonie, d'équilibre. En matière de genre, nous vivons dans la règle du masculin neutre. Il s'agit d'abord de la langue française mais celle-ci est elle-même le produit d'une conception du monde au

⁶ Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle

⁷ Déclaration de Fribourg sur les droits culturels : Texte fondateur qui rassemble et explicite les droits culturels

⁸ Elargir la participation à la vie culturelle : Expériences françaises et étrangères, 2015, Observatoire des politiques culturelles

⁹ Patrice Meyer-Bisch, *Pour une mise en œuvre des droits culturels : Nature, enjeux et défis*

masculin qui se pense comme universel. On s'adresse aux hommes dans l'illusion que toutes et tous sont concerné-e-s. Il n'y pas de réciprocité dans cette règle. L'invisibilité du féminin fait partie de la règle. Si je vous dis « Avis aux musiciennes », nul ne prétendra qu'ainsi je m'adresse à toutes et tous.

Une des neutralités à déconstruire dans le monde de la culture est celle du talent. Nous avons tous et toutes lu et entendu ; « On ne choisit pas des femmes parce qu'elles sont des femmes mais parce qu'elles ont du talent ». En premier lieu, il faut bien entendre ce que cette phrase nous dit en creux : « Malgré l'appétence des femmes pour la culture, leur performance dans les formations artistiques, elles manquent le plus souvent de talent ». Oui, sinon, elles seraient autant choisies...

Cette expression, qui semble au premier abord, frappée de bon sens, suggère aussi que le talent serait une valeur neutre dont les expert-e-s seraient les garant-e-s, identique quels que soient leur point de vue, leur identité, leur position et leur histoire. La plupart d'entre nous peinent à envisager que ce que l'on appelle le talent est en fait le produit d'une représentation donnée, souvent marquée de la culture dont on est porteur ou porteuse soi-même. Ce point de vue situé que nous intégrons comme neutre s'incarne aussi dans les pratiques de création. C'est ce que cherche à signifier la notion de *female gaze*¹⁰ explorée par Iris Brey dans la création cinématographique. Si le test de Bechdel¹¹ pointe la sous-représentation et la pauvreté des personnages féminins au cinéma, le *female gaze* nous engage à interroger la manière de filmer, la place que la caméra nous invite à prendre en tant que spectateur : observer l'autre comme objet ou partager son expérience comme sujet. C'est dans la construction du récit et la réalisation que cela se joue. Le *female gaze* engage dès lors un changement de perspectives et de pratiques qui nous concernent toutes et tous. Cet exercice dépasse largement le jeu arithmétique des sexes auquel le débat de l'égalité est parfois réduit. Un questionnement qui s'exporte dans toutes nos pratiques : qu'en est-il de notre manière de travailler collectivement, de créer, d'exercer le pouvoir ?

Les droits culturels nous engagent à questionner cette neutralité. Pour programmer des femmes, recruter des femmes, il faut considérer que notre vision (hommes comme femmes) est marquée par des représentations où la partition des genres est omniprésente. Comment expliquer, sinon que l'usage du paravent dans les auditions d'orchestre double les chances d'être retenue pour une d'une candidate musicienne¹² ?

Considérons le parcours des professionnel-le-s qui accèdent aux responsabilités et à une participation accrue aux décisions (pouvoir), à un salaire plus important (moyens) ainsi qu'à plus de visibilité (reconnaissance) : la difficulté d'accès des femmes à ces positions, appelée « plafond de verre », n'est pas une sorte de paroi invisible mais le résultat de mécanismes identifiés. On y retrouve notamment la représentation de « la personne idéale », qui inclut un parcours type, une posture, un réseau qui puisse le confirmer. Autrement dit le talent. **Le plafond de verre n'est pas le fait d'un moment clé où l'on ne serait pas choisi parce qu'on n'a pas de talent mais le résultat un processus cumulatif dans le temps d'assignation et de discrimination profondément marqué par le genre. Ce que résume assez bien le slogan de l'association HF¹³ « Talent = moyens + temps + reconnaissance ».**

¹⁰ Iris Brey, *Le regard féminin, une révolution à l'écran*, Points, 2021

¹¹ Vidéo The Bechdel test for women in movies, Anita Sarkeesian

¹² The conversation : La petite musique du genre ou comment combattre le sexisme dans la musique classique. Octobre 2019

¹³ Mouvement HF, Vers l'égalité hommes-femmes dans les arts et la culture - <https://www.mouvement-hf.org>

▷ LE DROIT DE PARTICIPER A LA VIE CULTURELLE COMME LEVIER DE TRANSFORMATION AU BENEFICE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Du point de vue des normes de genre et des représentations, la place de la culture est toute particulière. **La culture est à la fois un secteur où se perpétuent des inégalités entre femmes et hommes mais aussi le lieu de fabrique de nos représentations et de nos savoirs. La culture participe largement à la construction des normes de genres autant qu'elle offre les outils pour s'en émanciper. Les droits culturels nous engagent (nous acteurs et actrices du secteur culturel), à prendre toute la mesure de cette responsabilité.**

Dans une perspective internationale, la culture est trop souvent l'argument avancé de la violation des droits dans des contextes où la dignité et la liberté des femmes est bafouée en totale impunité. Farida Shaheed, rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels¹⁴ souligne que la culture ne doit pas être considérée comme l'obstacle mais au contraire comme le levier de l'accès aux droits des femmes : « La problématique principale n'est pas de savoir si ou comment la culture et la tradition prévalent sur les droits des femmes mais plutôt de **garantir l'accès** au nom des droits humains ».

En France, aucun texte juridique n'interdit aux femmes l'accès à la culture et de partager leurs récits. Mais rien ne leur garantit non plus. Et les chiffres expriment clairement leur faible présence alors qu'elles sont majoritaires dans le large spectre des pratiques culturelles. En-deçà des chiffres qui ne représentent que la partie émergée, il s'agit d'analyser les mécanismes et la chaîne des conséquences.

D'aucun-e-s rétorqueront que puisque rien n'interdit aux femmes de participer, les femmes n'ont qu'à s'investir, briguer les places. Ne pêchent-elles pas par manque d'ambition ou d'assertivité ? **Les droits culturels nous invitent à aller plus loin : considérer l'expérience des femmes et trouver les moyens de lever les freins à leur participation légitime.** Les difficultés que rencontrent les femmes pour accéder à la reconnaissance artistique (de l'insertion professionnelle à la scène en passant par les moyens de production) sont le fait d'un système qui fait globalement obstacle à leur participation. C'est ainsi qu'aujourd'hui en France en 2020, le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle n'est pas effectif.

Le droit de participer à la vie culturelle ne doit pas s'interpréter seulement comme un principe mais comme une possibilité qui doit être effective. Il s'agit donc d'inventer d'autres chemins pour encourager et valoriser cette participation. Si les jeunes filles ont moins de propension à créer leur propre groupe de musique et s'éprouver dans le jeu collectif autonome, n'y a-t-il pas des moyens de les soutenir, de lever les obstacles à cette expérience fondatrice pour la pratique musicale ? Si les garçons qui pratiquent la danse arrêtent presque tous à l'adolescence de peur de subir le rappel à l'ordre du genre (exclusion d'une certaine masculinité dominante), doit-on l'accepter comme un fait quasi naturel ou essayer de trouver des moyens de préserver cette appétence au-delà de l'enfance¹⁵ ?

Malgré le partage du constat et la présence certaine de la question des inégalités dans le secteur culturel, les chiffres des inégalités ne bougent pratiquement pas depuis plus de 10 ans¹⁶. Force est de constater que le secteur souffre d'une forme d'incapacité à se mettre à l'action, à penser l'effectivité des droits. Les

¹⁴ Rapport de l'Unesco « Egalité des genres, patrimoine et créativité » 2014, Préface de Farida Shaheed

¹⁵ Notons que les garçons qui entrent en danse malgré tout seront largement récompensés de leur pugnacité. Ils auront malgré (ou grâce à) leur faible nombre plus de chance d'accéder à des positions convoitées comme directeur de centre chorégraphique national. Les hommes représentaient 74% à la direction d'un CCN contre 14% de femmes et 10% de direction mixte (Observatoire 2020 de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication)

¹⁶ Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication

droits culturels nous engagent à créer les conditions de la participation de chacun-e en fonction de ses choix et non de son genre. Les droits culturels permettent également de penser les conséquences de la non-participation des femmes à la vie culturelle.

▷ VIOLENCES DE GENRE ET VIOLATION DES DROITS CULTURELS

La marginalisation des productions et des récits portés par les femmes est une des conséquences majeures de la non effectivité du droit à la participation à la vie culturelle. Marginalisation qui prend une dimension urgente et vitale en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles. Ces violences de genre qui marquent pourtant profondément le parcours des femmes dans le secteur culturel sont encore invisibilisées et peu traitées¹⁷. **Comment comprendre les processus d'éviction des femmes dans le secteur culturel sans considérer l'impact de ces violences sur leur parcours ?** Il n'y a pas encore d'étude d'ampleur suffisante sur cette question qui est investie avec les moyens réduits des organisations militantes. Par exemple, la GAM et le collectif CURA ont mené une enquête dont les résultats sont pourtant alarmants : 30% des professionnelles de l'industrie musicale estiment avoir subi du harcèlement sexuel¹⁸. L'émergence de témoignages de femmes à travers des mouvements comme Metoo et plus récemment en France Music too¹⁹ confirme l'ampleur des violences de genre. Quel est le prix de la participation des femmes à la vie culturelle ? Les femmes ne sont pas assez assertives ? Mais comment pourraient-elle l'être, confrontées quotidiennement aux agissements sexistes et aux violences sexuelles ? Adèle Haenel en a fait une démonstration remarquable en imposant le récit de ce qu'elle a vécu en tant qu'adolescente alors qu'elle faisait ses premiers pas en tant qu'actrice. Une expérience traumatique qui aurait pu mettre fin à son parcours. Ce qui frappe, c'est le caractère manquant de son récit. Un angle mort qui obère le point de vue des femmes dans les violences de genre. Un récit absent comme celui de toutes ces femmes autrices, réalisatrices, compositrices dont les œuvres n'ont pas pu voir le jour ou sont simplement marginalisées (peu soutenues, peu aidées, peu diffusées). Les conditions de possibilité de son récit donnent la mesure du déni collectif qui prévaut pour les femmes moins puissantes. Qu'il s'agisse de l'expérience vécue d'un système de domination ou de tout autre sujet dont elles auraient la liberté de s'emparer, le récit des femmes est minoré, en nombre comme en valeur. A l'aune des droits culturels qui mettent en avant la dignité de la personne et notre capacité collective à vivre en paix, la minoration et le déni des violences constituent de toute évidence **une violation des droits culturels. Violation des droits culturels qui constitue une double peine : la violence puis l'impossibilité de la nommer, d'être entendue, reconnue et accompagnée.** Une autre façon d'éclairer ce que les féministes nomment « culture du viol²⁰ » qui désigne la manière dont une société à un moment donné considère le viol et plus largement les violences sexistes et sexuelles.

¹⁷ Le mouvement s'amorce notamment avec les mesures prises récemment par le CNC

¹⁸ Enquête sur la santé et le bien être dans l'industrie musicale en France par La Guilde des artistes de la musique (GAM) et le Collectif CURA- 2019

¹⁹ #musictoo - <https://www.mediapart.fr/journal/france/dossier/musictoo-l-industrie-musicale-auscultee>

²⁰ Une culture du viol à la française de Valérie Rey-Robert, Editions Libertaria 2019

▷ LE DROIT DE CHOISIR SES REFERENCES CULTURELLES : UNE CLE D'EMANCIPATION POUR LES FEMMES

Patrice Meyer-Bisch aime à comparer la culture à un tissu interstitiel à l'image de la peau qui nous permet « de toucher et d'être touché » ; un conducteur de sens. Et c'est là sans doute le plus puissant apport des droits culturels que de partir de la personne et du sens de la culture dans son existence, et non plus seulement des objets qui la matérialisent : du point de vue des droits culturels, le terme de culture recouvre « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions et institutions et mode de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et son développement ».

La privation de droits culturels apparait en ce sens comme une profonde atteinte à la dignité humaine. Mais la culture peut être également un levier. Levier pour accéder aux autres droits en ce qu'elle remet au centre la personne et sa capacité de comprendre, d'agir, de participer, facteur de résilience pour les personnes qui subissent la violation de leurs droits.

La forte prépondérance des œuvres masculines dans les références culturelles transmises, diffusées et visibles ne constitue pas seulement une inégalité numéraire d'accès à une activité, une position, un revenu. Cette privation de références empêche les femmes mais aussi les personnes minorées en général de penser leur position et leurs expériences.

C'est à l'évidence ce qui est en jeu dans l'émergence d'une culture féministe et d'un regard féministe sur la culture. La possibilité de penser le genre, la capacité à analyser les discriminations de genre est déterminante pour l'égalité. L'accès aux récits et aux œuvres des femmes, aux espaces de création à travers lesquelles elles construisent le savoir issu de leur expérience propre est essentielle pour la construction de l'égalité femmes hommes. C'est la dimension émancipatrice de la culture qui est ici valorisée. Un mouvement qui s'exprime notamment à travers les réseaux sociaux. Peut-être parce qu'ils offrent une autre forme d'expression, moins filtrée par le jeu des prescripteurs, la culture numérique a permis aux femmes d'imposer leurs récits mais aussi et surtout de les partager. D'autres formes de savoirs y émergent qui à l'instar de ce que revendiquent certains mouvements d'éducation populaire qui connectent l'expérience et la pensée, les savoirs chauds et les savoirs froids. Les youtubeuses comme « Les Brutes²¹ », les podcasts comme « Les couilles sur la table²² », « Un podcast à soi²³ », « Kiffe ta race²⁴ » ou « Yess²⁵ », sont autant d'espaces culturels qui questionnent, dissèquent et explorent la manière dont le genre ou la race traversent nos existences et renforcent notre pouvoir d'agir contre le sexisme.

Avoir accès aux références culturelles, se reconnaître dans les récits des autres, contribuer à son tour : il s'agit là d'exercer ses droits culturels. Lutter contre les discriminations, c'est se donner la possibilité de les penser du point de vue de la personne. Les droits culturels nous amènent à considérer la participation (le droit de participer à la vie culturelle) comme levier de lutte contre les discriminations. Parce que les droits culturels nous invitent à donner la parole aux intéressé-e-s. **Pour les femmes, l'enjeu est de n'être pas seulement considérée comme victime du sexisme mais aussi comme productrice d'un savoir situé, qui est indispensable à la communauté. Ce principe nous engage et nous oblige à ne plus considérer le ou la bénéficiaire de nos actions comme simple destinataire mais comme participant-e à la construction**

²¹ Les brutes

²² Les couilles sur la table par Victoire Tuallion, Binge Audio

²³ Un podcast à soi par Charlotte Bienaimé, Arte Radio

²⁴ Kiffe ta race par Tokhaya Diallo et Grace Ly, Binge Audio

²⁵ Yess, un podcast de warriors par Anais Bourdet, Elsa Miské et Margaid Quioc

d'une culture commune. La liberté d'accès et de participation à la vie culturelle fabrique de la résilience et nourrit la communauté. Il s'agit moins ici de redistribuer des places que d'enrichir les savoirs communs, au bénéfice de tous et toutes.

Un changement de perspective qui n'est pas seulement éthique mais aussi pratique. A propos des discriminations, Patrice Meyer-Bisch souligne que « si la dignité de chacun (chacune ?) est notre bien commun, nous avons besoin de la liberté et de l'intelligence des autres pour développer les nôtres, c'est pourquoi la solidarité n'est pas qu'une posture altruiste, c'est une éthique rationnelle, généreuse certes, mais aussi très fonctionnelle.²⁶ »

▷ CHOISIR SES REFERENCES ET EN CHANGER

Mais dès lors que l'on parle des femmes, nous semblons postuler qu'il y aurait une communauté de pensée qui nous permettrait de saisir le genre féminin des œuvres, des styles ou des rôles ? De là à parler d'une essence féminine, à renvoyer les femmes à un espace culturel dédié pour y déployer leur culture, il n'y a qu'un pas, qu'il s'agit de ne pas franchir. De nombreuses femmes, les pionnières en particulier, qui ayant réussi à lever les obstacles à la reconnaissance culturelle, se sont abstenues de relever leur position de femme, au risque de se voir enfermées dans cette catégorie à laquelle elles ne pouvaient légitimement pas supporter d'être réduite. Toute position féministe prend le risque d'être piégée dans cet exercice. **Le jeu de l'assignation exclusive est une des formes de résistance au féminisme les plus redoutables.** Impossible d'être à la fois une artiste ou une professionnelle reconnue pour son travail et une personne féministe. Si une femme parle du point de vue de son genre, ses compétences sont invalidées – y compris à ses propres yeux parfois. C'est tout le sens de la revendication du stigmat qui sert de fondation à certains mouvements de lutte pour la reconnaissance et les droits de communauté minorées. Le mouvement queer s'est emparé du stigmat pour en faire son étendard. Léopold Sédar Senghor a fait de même avec le mot « nègre ». Une façon de nommer et de renverser le stigmat. Les femmes reprennent à l'occasion le qualificatif de pute pour pointer l'assignation permanente qu'elles subissent. « *Quoique nous fassions nous sommes des putes. Et bien oui, nous sommes des putes. Et alors ?* » La chanteuse GiedRé s'en est emparé avec malice et en chanson²⁷.

Les « communautés culturelles » sont multiples et s'enchevêtrent. Les femmes sont diverses dans leurs identités et leurs parcours. Leurs références culturelles sont multiples, évolutives et en aucun cas réductibles au fait d'être une femme. Il est indubitable que cette appartenance induit bien des vécus communs, ne serait-ce que le fait d'avoir à vivre avec les discriminations qu'elles subissent collectivement, bien que de manière différenciée. Pour autant, il appartient à chacune de s'y référer ou de n'y pas s'y référer et de n'y être pas réduite : « Choisir ses références culturelles, définir ses priorités et en changer » Avec de plus ou moins bonnes intentions, certaines structures culturelles ont mis en place des événements dédiés aux femmes créatrices. Ce qui en soi n'est pas problématique et contribue sans doute à contrebalancer l'invisibilisation de l'apport des femmes créatrices. Le risque est pourtant de réitérer cette forme d'assignation au genre et de passer à côté de la nécessaire transformation d'une culture professionnelle pour toutes et tous.

²⁶ Patrice Meyer-Bisch In Droits culturels et lutte contre les discriminations – *Analyse des discriminations multiples sous l'angle des droits culturels*, Les cahiers de la LCD Hors série N° 1 L'Harmattan 2018

²⁷ GiedRé : « Toutes des putes »

▷ EGALITE FORMELLE VERSUS EGALITE REELLE : L'OBSERVATION PARTAGEE COMME GARANTIE D'EFFECTIVITE DES DROITS CULTURELS ET DE L'EGALITE

Certain-e-s soulignent le caractère non opposable des droits culturels qui seraient de ce point de vue peu opérationnels. Les droits culturels portent en réalité une exigence d'effectivité qui s'incarne dans chaque énoncé des droits. Les droits culturels ne formalisent pas une ambition collective globale à l'instar de la démocratisation de la culture mais nous invitent à considérer par quels chemins cette démocratie peut être rendu possible, effective. Ce qui rend les droits culturels plus exigeants qu'une déclaration d'intention puisqu'ils fixent des points concrets d'attention à l'intention des actrices et des acteurs de la culture.

Les luttes pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes ont longtemps été identifiées sous l'intitulé Droits des femmes avant que le terme d'égalité femmes hommes n'apparaisse. Les politiques publiques dédiées à l'égalité portent progressivement cette exigence de progrès réel, de traduction en dispositifs concrets qui fassent levier dans les faits : une évolution qui s'observe dans les prises de position du Ministère de la culture depuis 2018 avec l'annonce de l'égaconditionnalité des aides ou la mise en place d'un dispositif de prévention et de traitement des violences sexiste et sexuelles²⁸.

L'observation partagée et le travail d'évaluation des projets à l'aune des droits culturels est au cœur de la démarche proposée par le Réseau culture 21 et ses partenaires. Les acteurs et actrices investies dans ces démarches s'engagent à réexaminer les projets qu'ils portent à l'aune des droits culturels. Une grille de lecture qui permet de faire un pas de côté et de revoir nos réflexes et nos pratiques pour mieux respecter et valoriser les droits culturels. Des questionnements concrets guident cet exercice d'observation. Par exemple : à quels moments et comment les destinataires, les participant-e-s à un projet culturel sont-ils ou elles contributeur-ice-s et force de proposition ?

Il est intéressant de voir que les travaux de mise en œuvre des droits culturels engagés par la Région Nouvelle Aquitaine²⁹, ont fait émerger le manque de participation des femmes et la nécessité, pour respecter les droits culturels de valoriser les mesures qui favorisent la parité et la mixité dans les projets. Ne pas penser à la place de « l'autre », le public « empêché », « l'absent-e » fait partie des points de vigilance que proposent les droits culturels. Cette pratique de l'observation partagée est inspirante lorsqu'on se penche sur la transformation de nos pratiques pour aller vers plus d'égalité. Cela paraît peut-être trivial mais les situations de confiscation de la parole des femmes, largement documentées dans les écrits féministes³⁰, sont très fréquemment vécues par les femmes dans le secteur culturel. Par exemple : dans une équipe qui travaille collectivement sur la question des inégalités femmes hommes s'organise un tour de table sur ce que chacun observe en matière d'égalité femmes hommes dans son poste de travail ; un homme prend la parole pour exprimer : « Nous, il n'y a pas de problème ». Nous, c'est lui et son binôme, une femme avec laquelle il fait équipe. Le tour de sa collègue viendra plus tard. Que peut-elle exprimer ? Il lui faudra contredire d'abord son collègue pour pouvoir ensuite faire part éventuellement d'un point de vue différent ».

Pour mieux comprendre l'expérience des femmes dans le secteur culturel, s'inspirer des droits culturels

²⁸ Cellule d'écoute dans le spectacle vivant et enregistré

²⁹ Droits culturels des personnes - Préconisations de la Région Nouvelle Aquitaine – 2019

³⁰ *Ces hommes qui m'expliquent la vie*, Rebecca Solint, Edition de l'Olivier 2018

consisterait à observer avec elles les espaces de travail (création, répétition, diffusion...) et partager leurs expériences. Il s'agit d'offrir les angles d'observation propices à l'émergence de leurs points de vue.

Les droits culturels proposent une grille d'analyse pour penser l'exclusion culturelle sous toutes ses formes. Penser le sens de la culture du point de vue des personnes nous invite à explorer l'appauvrissement culturel que constitue la violation des droits pour chacun-e et pour tout-e-s. Mais le revers de ce fâcheux constat est sans conteste beaucoup plus réjouissant. La lecture des enjeux de l'égalité femmes hommes au regard des droits culturels révèle aussi l'ampleur des ressources qui pourraient être libérées et partagées à travers le respect et la valorisation des droits culturels. Nous sommes devant un gisement d'énergie créative qui ne demande qu'à éclore. Et plus réconfortant encore est de constater à quel point cet exercice est joyeux. En témoignent les femmes autrices, créatrices, militantes³¹ qui se sont emparées avec une bonne dose d'humour de leurs droits culturels sans nécessairement les nommer.

La déclaration de Fribourg, si on en déplie toutes les implications, nous presse à hausser notre exigence au niveau du réel. Et cette attente d'effectivité rencontre le point de blocage dans l'avancée de l'égalité hommes femmes : le passage à l'action, l'exigence de progrès ou autrement dit la tenace impatience des tenant-e-s de l'égalité.

³¹ Tribune de Caroline De Haas : Le féminisme et l'ennui

REALISATION

Rédaction : Cécile BONTHONNEAU (Pluségales - www.pluségales.com).

Coordination : Opale/CRDLA Culture



Les informations présentées dans ce document sont sous licence Creative Commons.

Par la présente licence (BY NC SA), Opale autorise l'exploitation de ces contenus à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, sous réserve d'en citer l'auteur « Opale & Plus Egales » et à condition qu'ils soient distribués sous une licence identique à celle-ci.

OPALE, CENTRE DE RESSOURCES CULTURE & ESS

Depuis plus de 30 ans, Opale soutient le développement et la professionnalisation des initiatives artistiques et culturelles par le biais de travaux variés : études et observations, conception et diffusion d'outils, valorisation d'expériences, organisation de rencontres et de formations, aide à la structuration de réseaux, etc.

Opale porte également une mission de ressources pour le DLA, dispositif public national de soutien à l'emploi des structures d'utilité sociale, en partenariat avec l'Ufisc et la Cofac.

Depuis 2014, Opale anime le site Culture & Economie Sociale et Solidaire : www.opale.asso.fr.

LE DLA, UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX STRUCTURES D'UTILITE SOCIALE OUVERT AU SECTEUR CULTUREL

Créé en 2004 par l'État et la Caisse des dépôts, le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures qui mettent en place des activités et des services reconnus d'utilité sociale sur leur territoire : associations loi 1901, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Les objectifs du DLA sont d'accueillir, d'informer et de conseiller les structures employeuses afin de les soutenir dans le (re)développement du projet associatif, la pérennisation des emplois, la consolidation du modèle économique, les stratégies partenariales ou l'organisation interne.

Plus de 8000 structures culturelles ont bénéficié de l'intervention d'un.e consultant.e depuis le début du DLA, ce secteur étant ainsi l'un des premiers accompagnés par ce dispositif généraliste.

Pour en savoir plus :

- Le site dédié au DLA : www.info-dla.fr
- La rubrique DLA sur le site d'Opale : www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

